



AUDIENCE RÉSEAU

Montreuil, le 20 Octobre 2016

INTÉGRATION DES CHEMINOTS DE L'EX-RFF

LA DIRECTION S'ENGAGE À RECONNAITRE LES DIPLÔMES !

Une délégation CGT a été reçue par la direction de Réseau et du GPF suite à une demande d'audience le 10 octobre dernier.

Un certain nombre de points étant non réglés par l'accord d'intégration.

RECONNAISSANCE DES DIPLÔMES :

La délégation CGT a demandé et a obtenu un dispositif exceptionnel et temporaire qui permette aux jeunes diplômés de l'ex-RFF de basculer sur le dispositif « jeunes cadres » ou « attachés techniciens supérieurs ».

Un certain nombre de collègues se voyant proposer, dans le cadre de l'intégration au statut, un positionnement sur la grille en dessous du positionnement dont bénéficient les jeunes embauchés recrutés directement à la SNCF.

La direction s'est engagée à nous remettre, dans un délai d'un mois maximum, une proposition allant dans ce sens.

Elle a déjà évoqué, à l'occasion de cette rencontre, sa volonté de limiter l'accès à ce dispositif (avoir moins de 5 ans depuis son embauche à RFF, être diplômé d'un BAC +2 minimum, accepter de prendre un poste opérationnel, et le cas échéant pour les postes de sécurité réussir les tests psychologiques et médicaux).

La CGT et son UFCM se félicitent de cette avancée qui aurait pu faire l'objet, en amont, des négociations de l'année dernière à l'occasion de l'accord d'intégration.

Nous invitons les collègues à prendre contact avec un militant CGT pour avoir plus d'informations et / ou pour faire remonter éventuellement sa situation auprès de la direction.

RECONNAISSANCE DE L'EXPÉRIENCE ET DE L'ANCIENNETÉ :

La délégation CGT a demandé un regard particulier sur le positionnement des cheminots aux 1ères PR des qualifications, alors qu'un grand nombre d'agents sont sur leur poste depuis plus de 6 ans.

Par ailleurs, pour les prochaines notations, la délégation CGT a demandé que soit appliqué le RH 0910 pour prendre « hors compte » les cheminots issus de l'ex-RFF.

La direction de l'entreprise a refusé d'accéder aux légitimes revendications de ces collègues prétextant qu'il aurait fallu le prévoir dans l'accord d'intégration.

La CGT a par ailleurs demandé et obtenu un dispositif de formation particulier pour permettre aux cheminots de l'ex-RFF de bénéficier d'un bilan de compétences et d'un dispositif de formation, si nécessaire, afin d'éventuellement compléter leur cursus acquis chez RFF.

